

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 17 novembre 2025

N° CP-2025-8-2-1

N° applicatif 13501

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

Service consulté

PARTENARIAT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AVEC LA SOCIÉTÉ EBRA MÉDIAS ALSACE DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT "LES TALENTS DE LA GASTRONOMIE ET DES TERROIRS D'ALSACE"

Résumé : L'Alsace est une terre d'excellence dont la gastronomie est mondialement reconnue. En Alsace se côtoient des restaurants étoilés, une culture gastronomique, une agriculture et viticulture de qualité, une identité culinaire et une industrie agroalimentaire reconnue. C'est pour reconnaître et célébrer son excellence gastronomique qu'il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace participe, en tant que partenaire fondateur, à l'organisation par la société EBRA Médias Alsace de l'évènement « Les Talents de la Gastronomie et des terroirs d'Alsace » qui se tiendra à Strasbourg le 16 juin 2026.

L'objet du présent rapport est de soumettre à la validation de la Commission permanente le principe, d'une part, du partenariat dans le cadre de la première édition de l'évènement « Les Talents de la Gastronomie et des terroirs d'Alsace » pour valoriser l'attractivité de l'Alsace et les actions de la Collectivité européenne d'Alsace, et, d'autre part, le principe de la conclusion dans ce cadre d'un contrat avec la société EBRA Médias Alsace pour la réalisation de l'évènement précité, comprenant une participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 40 000 € HT.

L'Alsace est une terre d'excellence dont la gastronomie est mondialement reconnue. Elle est forte d'une identité culinaire, viticole et brassicole singulière, avec une large diversité à travers son territoire. C'est une terre de tradition qui continue d'inspirer et de transmettre de génération en génération.

En Alsace se côtoient des restaurants étoilés, une culture gastronomique, une production agricole de qualité, une identité culinaire et une industrie agroalimentaire reconnues. La gastronomie alsacienne bénéficie d'un large éventail de spécialités et de nombreux atouts : le vin, la bière, les grands chefs, les jeunes espoirs, les winstubs, les brasseries, les auberges de montagne, la restauration collective, les centres de formation, etc.

C'est l'une des grandes fiertés des Alsaciens de pouvoir bénéficier d'un art culinaire et d'un art de recevoir aussi réputés !

La participation à des manifestations locales, nationales ou internationales, la création de structures ou regroupements professionnels comme les Etoiles d'Alsace, la valorisation de démarches qualité autour des labels Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP) ou Indication Géographique Protégée (IGP), les labels alsaciens comme « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du terroir », ont contribué à animer et structurer l'action de l'Alsace dans le domaine de la gastronomie.

Dans l'objectif de valoriser la gastronomie alsacienne - fruit d'un travail quotidien, souvent discret, mais profondément ancré dans la culture locale - ainsi que son terroir et ses filières, la société EBRA Médias Alsace, filiale de EBRA GROUPE, groupe de presse quotidienne régionale comprenant neuf titres de presse dont les Dernières Nouvelles d'Alsace et l'Alsace, souhaite organiser un nouvel événement dénommé « Les Talents de la Gastronomie et des terroirs d'Alsace ». Cet événement prendra la forme d'une soirée de remise de prix mariant l'événementiel à l'éditorial, les organisateurs désirent mettre à l'honneur le savoir-faire et l'excellence culinaire, viticole et brassicole de l'Alsace, mais aussi permettre grâce à cet événement :

- de valoriser les savoirs-faire de tous les territoires y compris les plus éloignés des projecteurs ;
- d'encourager la transmission et les jeunes générations qui s'engagent dans les métiers du goût ;
- de faire dialoguer les filières entre elles dans une logique d'inclusion, de coopération et de reconnaissance mutuelle.

Cette démarche entend fédérer et animer l'ensemble de l'écosystème de la gastronomie alsacienne. Cette initiative veut donner la parole et de la visibilité à toutes les composantes de cet écosystème vivant : artisans, restaurateurs, vignerons, brasseurs, formateurs, producteurs, cuisiniers de la restauration collective, chefs, aubergistes...

Cet événement se tiendra le 16 juin 2026 à Strasbourg et aura pour programme la remise de 10 trophées devant 160 invités (personnalités et décideurs alsaciens, chefs, sommeliers, acteurs de l'univers culinaire, etc.), un dîner découverte élaboré par de jeunes chefs alsaciens, avec un parrain de renom et un animateur gastronomique comme maître de cérémonie.

Les trophées remis seront, tels qu'ils sont connus à ce jour et sous réserve de changements à intervenir, les suivants :

- Prix de la Ferme Auberge ;
- Prix de la brigade en restauration collective ;
- Prix du jeune chef espoir ;
- Prix de l'apprenti de l'année ;
- Prix du produit alsacien de l'année ;
- Prix du vigneron de l'année ;
- Prix du sommelier de l'année ;
- Prix du brasseur de l'année ;
- Prix du chef pâtissier de l'année ;
- Prix d'honneur.

La soirée bénéficiera d'un dispositif de communication enrichi avec une communication éditoriale renforcée et la digitalisation de l'événement, sur une longue temporalité, au travers notamment de la participation active des journaux les Dernières Nouvelles d'Alsace et l'Alsace.

Le budget prévisionnel de l'évènement s'élève à 308 000 € HT.

La Collectivité européenne d'Alsace a été approchée par la société EBRA Médias Alsace pour devenir partenaire fondateur de ce nouvel évènement.

Cet évènement s'inscrit dans les objectifs généraux de la politique de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'attractivité du territoire alsacien, du dynamisme des territoires de vie, de la valorisation des métiers de la restauration, de la bouche, des arts de la table, de l'artisanat et du tourisme auprès des collégiens et de ses publics prioritaires (notamment les bénéficiaires du revenu de Solidarité active en recherche d'emploi et résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), ainsi que de la promotion d'une alimentation saine au travers des filières locales et des circuits courts (notamment le projet « Ambition Restauration » ayant pour objectif de garantir une alimentation locale, saine, durable et solidaire dans les établissements relevant de sa compétence).

En outre, il s'inscrit parfaitement dans la dynamique de réseau et de projet « L'Alsace en gastronomie », initiée et structurée par la Collectivité européenne d'Alsace et associant l'ensemble des partenaires concernés par la gastronomie autour de valeurs partagées et de l'ambition :

- de tenir la promesse de la Destination Alsace ;
- d'affirmer la gastronomie comme filière d'excellence, économique et touristique ;
- de mettre en œuvre une stratégie globale partagée, déclinée en actions concrètes.

Enfin, au travers de son aspect fédératif et de la mise en lumière de « champions » alsaciens, il participera à l'engagement fort de la Collectivité dans la stratégie d'attractivité construite autour de la Marque Alsace qui symbolise le territoire, son identité, ses valeurs mais aussi ses objectifs et son avenir. Cet engagement se traduit notamment par son soutien :

- au développement de la Marque Alsace, portée par l'ADIRA, avec un total de 602 500 € de 2022 à 2025 ;
- au Pôle alimentaire Alsacien à hauteur de 1,67 M€ depuis 2021 pour les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du terroir » ;
- aux acteurs du tourisme (Alsace Destination Tourisme et autres partenaires) à hauteur d'un total d'environ 4 M€ par an ;
- à la Chambre de Métiers d'Alsace avec un total de 341 275 € de 2022 à 2025 ;
- à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole avec un total de 433 800 € de 2021 à 2025.

Dans le cadre de la création de cet évènement, co-construit avec les acteurs locaux, un comité de programme composé des parties prenantes (professionnels, formateurs, producteurs, journalistes et institutions) pilotera cette initiative en s'attachant à révéler des talents, des projets, des histoires humaines et des lieux qui incarnent la diversité et la force du patrimoine culinaire alsacien.

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant que partenaire privilégié, pourra notamment y faire valoir son engagement en faveur du développement de la Marque Alsace, ainsi que les partenariats pluriannuels avec les acteurs du secteur agro-alimentaire et ceux du tourisme, avec la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole.

Au vu des éléments qui précèdent, il vous est proposé de conclure un partenariat avec la société EBRA Médias Alsace pour la première édition de l'évènement « Les Talents de la Gastronomie et des terroirs d'Alsace » qui se tiendra le 16 juin 2026 à Strasbourg.

La Collectivité européenne d'Alsace versera une contribution financière d'un montant de 40 000 € HT à la société EBRA Médias Alsace pour sa participation à la première édition de cet évènement, en tant que membre fondateur, qui concourt à sa visibilité et à celle de son territoire.

Les grandes lignes du contrat, à négocier entre le Président de la Collectivité européenne d'Alsace en vertu des délégations dont il dispose en matière de marchés publics (délibération du Conseil n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023) et le représentant de la société EBRA Médias Alsace, seront les suivantes :

- La Collectivité européenne d'Alsace verra son logo apposé sur l'ensemble des éléments de communication autour de l'évènement et sera identifiée en tant que partenaire fondateur dans l'ensemble du dispositif de communication enrichi et bénéficiera d'espaces de communication dédiés, notamment sur les supports numériques ;
- La Collectivité européenne d'Alsace participera à toutes les réunions du comité de programme et au jury, ainsi qu'aux points d'étape et au débriefing de l'évènement ;
- La Collectivité européenne d'Alsace bénéficiera d'une page de communication dans le supplément de l'évènement (toutes éditions) des Dernières Nouvelles d'Alsace et de l'Alsace et sera présente dans les contenus éditoriaux diffusés ;
- La Collectivité européenne d'Alsace bénéficiera d'un temps de parole pour son représentant lors de la réunion de lancement de l'évènement et lors de l'ouverture de la soirée de remise des trophées du 16 juin 2026 ;
- La Collectivité remettra spécifiquement l'un des trophées.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le principe du partenariat avec la société EBRA Médias Alsace dans le cadre de l'évènement « Les Talents de la Gastronomie et des terroirs d'Alsace » qui se tiendra à Strasbourg le 16 juin 2026, pour la mise en valeur des actions et du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, en application notamment des articles L 3211-1 et L 3431-7 du Code général des collectivités territoriales,
- de valider le principe de la conclusion d'un contrat avec la société EBRA Médias Alsace, en tant que partenaire fondateur de l'évènement « Les Talents de la Gastronomie et des terroirs d'Alsace », comprenant une participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 40 000 € HT,
- de prendre acte que ce contrat sera signé par le Président, en vertu de la délégation dont il bénéficie en matière de marchés publics par la délibération du Conseil n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023, et dont les grandes lignes seront les suivantes :
 - La Collectivité verra son logo apposé sur l'ensemble des éléments de communication autour de l'évènement et sera identifiée en tant que partenaire fondateur dans l'ensemble du dispositif de communication enrichi et bénéficiera d'espaces de communication dédiés, notamment sur les supports numériques,
 - La Collectivité participera à toutes les réunions du comité de programme et au jury, ainsi qu'aux points d'étape et au débriefing de l'évènement,

- La Collectivité bénéficiera d'une page de communication dans le supplément de l'événement (toutes éditions) des Dernières Nouvelles d'Alsace et de l'Alsace et sera présente dans les contenus éditoriaux diffusés,
- La Collectivité bénéficiera d'un temps de parole pour son représentant lors de la réunion de lancement de l'évènement et lors de l'ouverture de la soirée de remise des trophées du 16 juin 2026,
- La Collectivité remettra spécifiquement l'un des trophées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.